COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 19 OCTOBRE 2026

Le lundi 19 octobre 2026, les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 12 octobre 2026 se sont réunis au pôle enfance jeunesse socioculturel dit « La Ferme », en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre SCHMIT

Présents : Emmanuelle JARDIN-PAYET - Daniel VINCENT - Céline BLANLOT - Jean-François MORLAY- Jean-Paul FANET - Aziz BALADI - Sophie LE PIFRE - Pascal GUEGAN - Yann LEBOUTEILLER-QUENOUAULT - Salah GHERBI - Ludivine BENOIT - Johanna DURIEC - Laurence LECONTE - Laurence DUPONT - Christine MIOUX - Carole WITTEMBERG - Frédérique KALBUSCH formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :
Sylviane LELANDAIS ayant donné pourvoir à Pierre SCHMIT
Sébastien PICOT ayant donné pourvoir à Aziz BALADI
Laurent TUFFIER ayant donné pourvoir à Daniel VINCENT
Jean-Luc GAUFFRE ayant donné pourvoir à Jean-François MORLAY
Daniel PARIS ayant donné pourvoir à Emmanuelle JARDIN-PAYET

Secrétaire de séance : Jean-François MORLAY

Ordre du jour

1 °) Approbation du compte-rendu du 9 septembre 2026

Le compte-rendu du 9 septembre 2026 est adopté à l'unanimité.

2 °) Transition écologique : réalisation d'un atlas de la biodiversité communale (ABC) – candidature – demande de subvention – engagement de la démarche.

Le 24 novembre 2025, le conseil municipal à l'unanimité, autorisait le Maire ou son représentant à engager la démarche de réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale pour le territoire d'Hermanville-sur-mer.

L'adjointe au maire en charge de la transition écologique rappelle le contenu de la démarche.

Un Atlas de la Biodiversité Communale (dit ABC) est en effet une démarche initiée au niveau communal pour acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire. Il constitue une aide à la décision pour la collectivité afin de préserver et valoriser son patrimoine naturel et sensibiliser les habitants et acteurs du territoire à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

Le projet porté sur notre territoire poursuit 3 objectifs :

- Premier objectif — **connaître**. L'ABC doit produire une connaissance quasi exhaustive et cartographiée des espèces et des milieux présents sur le territoire communal. Les inventaires viseront prioritairement, l'ensemble des groupes suivants : plantes, oiseaux, amphibiens, reptiles, papillons de nuit.

- Deuxième objectif — **mobiliser**. La connaissance scientifique ne suffit pas à transformer un territoire. Notre ABC sera conçu comme un outil de mobilisation citoyenne associant sciences participatives, animations grand public, sensibilisation scolaire. La diversité des âges et des sensibilités du territoire impose de varier les portes d'entrée.

- Troisième objectif — **planifier**. Les données récoltées seront traduites en une cartographie opérationnelle des enjeux de biodiversité.

Le projet vise trois cercles de bénéficiaires :

- Les élus municipaux et les agents disposeront d'un outil d'aide à la décision et de pilotage de l'action communale.

- Les habitants — résidents permanents comme propriétaires de résidences secondaires — seront associés à toutes les étapes et invités à porter eux-mêmes des actions favorables à la biodiversité dans leurs jardins.

- Les associations et acteurs du territoire afin de les sensibiliser à la protection des milieux et à la biodiversité.

Acteurs et partenaires mobilisés pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet

Le projet s'appuie sur un partenariat scientifique et éducatif déjà engagé, dont les acteurs ont été mobilisés avant même le dépôt du dossier de candidature. Le **Groupe ornithologique normand** (GONm) interviendra sur l'avifaune. Le **Conservatoire botanique de Normandie** prendra en charge la flore vasculaire et les habitats. Le **Groupe d'étude des invertébrés armoricains** (GRETIA) assurera le volet entomologique. Le **Conservatoire d'espaces naturels de Normandie** (CEN) apportera son expertise sur la gestion des milieux. Le CPIE Vallée de l'Orne dans le cadre de l'**Observatoire Batracho-Herpétologique Normand** (OBHeN) réalisera les inventaires amphibiens et reptiles.

La coordination de l'ensemble des partenaires associatifs est assurée par le **Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Vallée de l'Orne** (CPIE), qui joue un rôle charnière dans le dispositif.

Sur le plan de la médiation, il pilotera plusieurs animations à destination du grand public et du jeune public tout au long du projet. En effet, de nombreux rendez-vous seront programmés au fil des deux saisons d'inventaire pour les écoles, les jeunes via la MJCI, les habitants. La **Maison des jeunes et de la culture intercommunale** (MJCI) et la **médiathèque municipale** sont parties prenantes pour les actions à destination des adolescents et des familles.

Pour répondre aux objectifs visés, l'ABC donnera lieu à la production de plusieurs rendus et évènements suivants :

- La réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats ;

- La production d'une cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement du territoire ;

- La réalisation de diverses animations dont un volet pédagogique avec des actions éducatives durant les quatre prochaines années scolaires en lien avec les projets pédagogiques du groupe scolaire d'Hermanville-sur-mer, du centre de loisirs et du local jeunes, de la médiathèque ;

- La production de publications, rapports relatifs à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent ;

- La définition d'un plan d'actions servant de feuille de route à la collectivité pour les années suivant l'ABC,

La candidature d'Hermanville-sur-Mer s'inscrit par ailleurs dans le dispositif « Territoire engagé pour la nature », dont la commune est déjà titulaire. L'ABC vient donner une base scientifique et opérationnelle à cet engagement, et préparer une éventuelle reconnaissance « Territoire engagé pour la transition écologique » à plus longue échéance. La commune porte également un projet de verger communal et de mise en valeur d'une petite zone humide qui pourrait constituer des terrains pédagogiques appropriés pour la mise en place d'aires éducatives par exemple.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'engager cette démarche et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de l'appel à projet « Atlas de la Biodiversité Communale ».

******

Vu Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29, Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-1, L. 221-1, L. 230-1, L. 300-1, L. 371- 1, relatifs aux politiques municipales en matière écologique,

Vu la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu la stratégie nationale biodiversité 20/30,

Vu le dispositif d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), porté par l'office Français de la biodiversité (OFB),

Considérant l'engagement de la commune dans diverses actions pour la transition écologique, notamment en faveur de la sauvegarde et préservation de la biodiversité et d'espaces verts de qualité,

Considérant que la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale permettra à la commune d'avoir une meilleure connaissance des espèces et milieux faunistique et floristique de son territoire et de définir dans le même temps un plan d'actions pour préserver le patrimoine déjà connu et celui à protéger, notamment au regard des espèces protégées,

Considérant la nécessité, dans la continuité des actions déjà entreprises en faveur de la biodiversité, d'organiser de manière stratégique les actions de la commune pour les prochaines années, pour garantir la préservation et valorisation des espaces verts et les espèces qui y vivent,

Considérant le souhait de valoriser les objectifs et actions auprès des habitants, services et partenaires,

Considérant que la meilleure connaissance des enjeux écologiques et espèces à protéger permettra d'améliorer leur prise en compte dans les documents cadre d'urbanisme et les projets d'aménagements,

Considérant la labélisation de la commune dans le dispositif « Territoire engagé pour la nature »,

Considérant que la première étape consiste à répondre à l'appel à projets lancé par l'OFB ;

Considérant que la réalisation de cet ABC s'étalera sur quatre années, entre juin 2027 et juin 2031 ;

Considérant que dans le cadre du dispositif Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) octroie aux communes répondant à son appel à projet, après étude de leurs dossiers, une subvention à hauteur de 80% du projet ;

Considérant que le coût prévisionnel de l'ABC pour la commune d'Hermanville-sur-mer est de 146 849.59 euros et que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES JUIN 2027-JUIN 2031	Montant
Office Français de la Biodiversité (plafond de 80% de la dépense éligible)	98 034.56 €
Autofinancement de la commune	48 815.03 €
TOTAL	146 849.59 €

Considérant le coût total prévisionnel du projet pour la commune d'Hermanville-sur-mer à hauteur de 146 849.59 € soit l'obtention d'une subvention potentielle à hauteur de 98 034.56€ sur 4 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de s'engager dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).
- APPROUVE la candidature à l'appel à projet de l'Office Français pour la Biodiversité.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel détaillé en annexe.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une demande de subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité à hauteur de 80% du projet.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

3°) Décision Budgétaire Modificative 3/2026

La présente décision modificative a pour objet de voter des virements de crédits devenus nécessaires lors de l'exécution du budget à savoir :

Fonctionnement

- Reprise de provision pour 804 € sur créance douteuses et/ou contentieuse au vu du détail fourni par le Service de Gestion Comptable de Caen

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet de décision budgétaire modificative n°3/2026 présenté ci-dessous :

Fonctionnement dépenses - Imputation	BP +DM	DM 3/2026	BP+DM
681 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions.	130 000 €	804 €	130 804 €
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES			**804 €**

Fonctionnement recettes - Imputation	BP +DM	DM 3/2026	BP+DM
781 – Reprise sur amortissements, sur dépréciations et sur provisions.	0	804 €	804 €
TOTAL DES RECETTES NOUVELLES			**804 €**

4°) Communauté Urbaine Caen-la-mer : avenant à la convention descendante de service 2026.

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant à la convention descendante de service 2026 entre la communauté Urbaine Caen la mer et la commune d'Hermanville-sur-mer. Il rappelle que sur le fondement de l'article L5211-4-1 III du code général des collectivités territoriales, la commune d'Hermanville-sur-mer a conclu une convention de mise à disposition de service de la communauté Urbaine Caen la mer prenant effet le 1er janvier 2023 applicable jusqu'au 31 décembre 2026. En contrepartie du remboursement des frais de fonctionnement afférents, la commune bénéficie de la mise à disposition de personnel communautaire pour l'exercice de ses missions communales.

En 2025, la commune avait évalué son besoin en personnel pour l'année 2025 à 575 heures correspondant à 16 133.80 €. La commune a informé en parallèle la communauté urbaine de son souhait de revoir ce nombre d'heures à compter de l'année 2026 en déclarant 140 heures de mise à disposition.

Cette évolution représente un coût de 4 188.10€, indépendamment de l'évolution annelle des coûts de fonctionnement, équivalent à une diminution du coût global du service de 74.04%.

L'article 4-b de la convention mentionne « que l'annexe jointe à la convention est alors signée par le Maire et le Président de la Communauté Urbaine ou leurs représentant sans qu'un avenant ne soit nécessaire, dès lors que les volumes financiers globaux correspondant au coût global du service n'évoluent pas de plus de 15% (indépendamment de l'évolution annuelle des coûts de fonctionnement) ».

Il est donc nécessaire d'établir un avenant en application de l'article 4-b de la convention descendante de service 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention

5°) ENEDIS – conventions de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité - transformateur maison de santé/logements.

Monsieur le Maire expose :

Pour permettre le raccordement au réseau électrique de la maison de santé et des appartements du programme Solstice, il est nécessaire de remplacer le poste de transformation électrique et les accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité, et ainsi d'accorder une autorisation d'implantation et une servitude de passage aux services d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée :

- AI 728 – Grande rue

Les conventions correspondantes ont été établies afin de déterminer les conditions de ces autorisations d'implantation, de passage et servitudes.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la signature desdites convention avec ENEDIS.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'implantation et de servitude avec ENEDIS.

6°) SDEC Energie : convention de servitude – extension Basse Tension « MARQUE » – Alimentation en énergie électrique d'une borne de rechargement IRVE

Monsieur le Maire expose :

Pour permettre l'extension du réseau basse tension la Marque en vue de l'alimentation en énergie électrique d'une borne de rechargement IRVE sur le parking de la Ferme, il est nécessaire d'accorder une servitude de passage aux services du SDEC Energie sur la parcelle cadastrée :

- AI 110 – Avenue Albert Camus

La convention correspondante a été établie afin de déterminer les conditions de ces autorisations d'implantation, de passage et servitudes.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la signature de la convention de servitude avec le SDEC Energie.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'implantation et de servitude avec le SDEC Energie.

L'assemblée demande si la commune connaît le pourcentage d'utilisation des bornes électriques déjà présentes sur le territoire. Monsieur LEBOUTEILLER-QUENOUAULT indique qu'il va se renseigner auprès du SDEC afin d'apporter une réponse lors d'un prochain conseil.

7°) KONE SA - avenant de transfert du contrat 42624960 (maintenance de porte/portail automatique) à KDB France

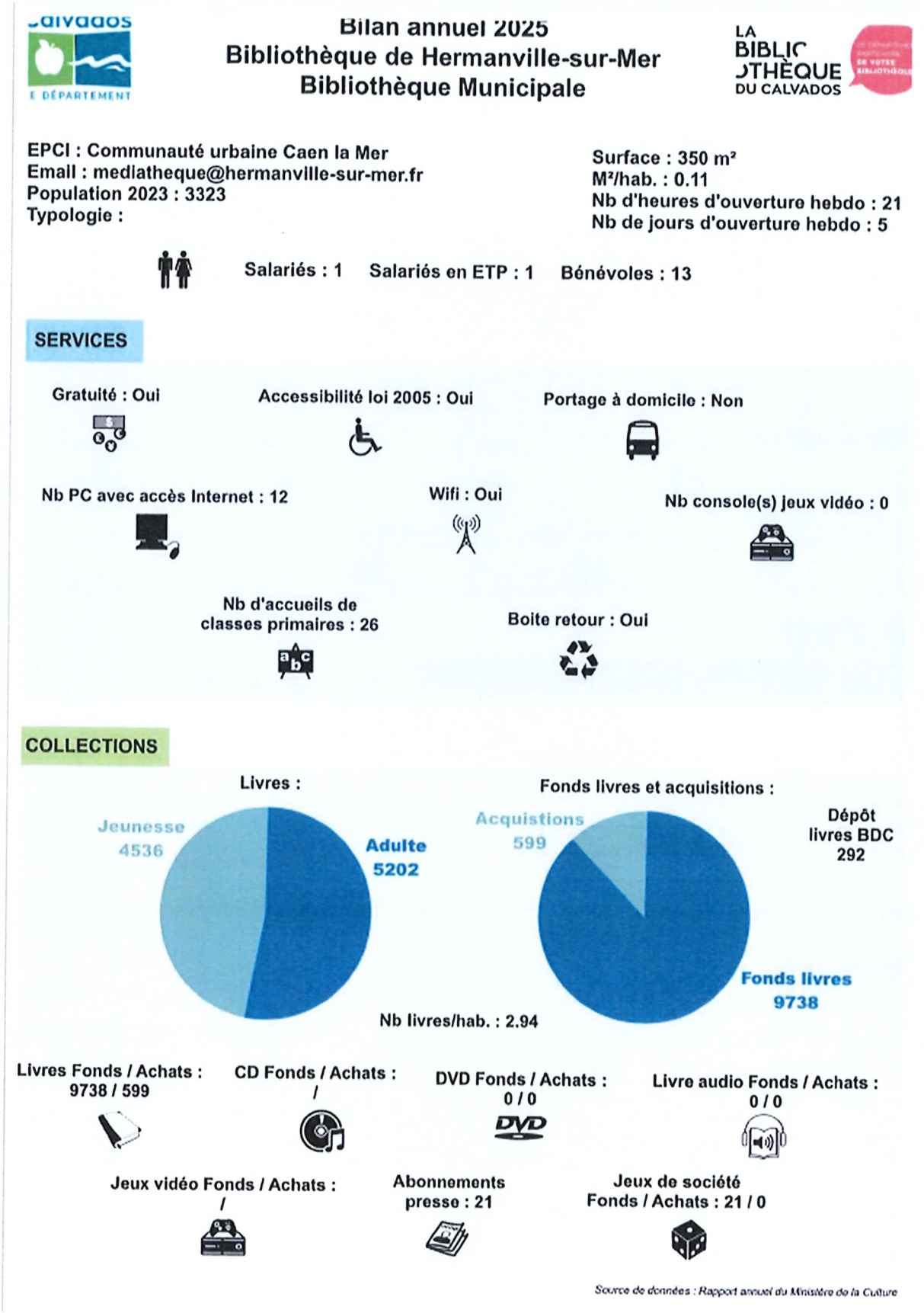
Monsieur le Maire expose :
La commune d'Hermanville-sur-mer a contracté avec la société KONE SA un contrat pour la maintenance de la barrière automatique du parc.
La société Koné SA a apporté le 30 juin 2025, par voie d'apport partiel d'actif, son activité « portes automatiques » à KDB France qui viendra se substituer à KONE SA dans l'exécution du contrat. En conséquence il y a lieu de signer un avenant de transfert du contrat au bénéfice de KDB France.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la signature de l'avenant précité.

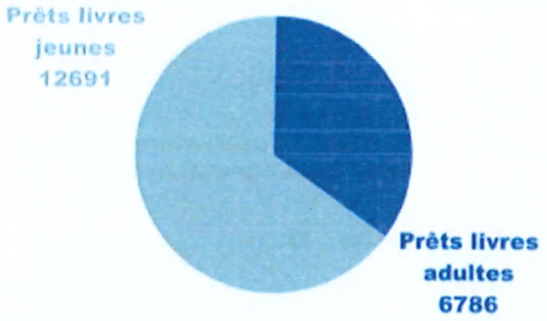
Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert du contrat 42624960 au bénéfice de KDB France.

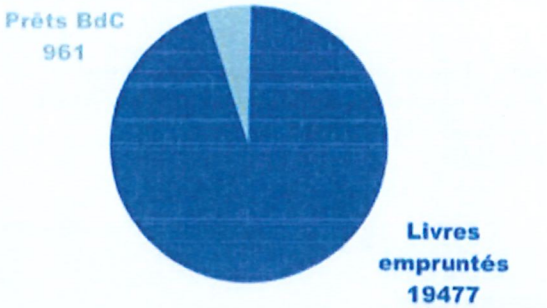
8°) Conseil départemental du Calvados : Bilan 2025 – Bibliothèque départemental de prêt

Le Maire présente le bilan du partenariat entre la médiathèque d'Hermanville-sur-mer et la bibliothèque départementale de prêt pour l'année 2025.



PRÊTS





Part des prêts livres jeunes sur la totalité
65.16 %

Part des prêts de livres de la BDC sur la totalité
4.93 %

Prêts par support :

CD : 122 | DVD : 0 | Livres audio : 2 | Jeux vidéo : 0

Revues : 1277 | Jeux de société : 0

INSCRITS

Inscrits 0-14 ans	Inscrits 15-64 ans	Inscrits 65 ans et plus
154	385	227

Nb inscrits total : 766

% d'inscrits dans la population : 23.05 %

% d'inscrits dans la tranche d'âge :

0-14 ans (%)	15-64 ans (%)	65 ans et plus (%)
31,95	20,17	24,36

Nombre d'entrées : 9405

Nb utilisateurs Boite numérique : 73

% d'utilisateurs BN/inscrits bibliothèque : 9.53 %

DÉPENSES (€)

Livres : 6854 | CD : 0 | DVD : 0 | Ressources numériques : 2485

Jeux vidéo : 0 | Presse : 1900 | Jeux de société : 0

Dépenses action culturelle (€) : 5631

Dépenses livres et revues par habitant (€) : 2.64

9°) Informations du maire et des maires-adjoints

- **Effacement des réseaux rue du Pré de l'Isle** : la commission travaux du SDEC Energie a décidé d'inscrire ce projet au programme des travaux 2027. Il lancera l'étude définitive en mars 2027. Le maire-adjoint chargé de l'urbanisme rappelle que la route est départementale, que le revêtement de la chaussée relève du conseil départemental tandis que les bordures et trottoirs de la communauté urbaine Caen la mer.

- **Cérémonies commémoratives du 108ème anniversaire de l'Armistice de 1918**

    - Lundi 9 novembre à 10h00 au monument aux morts en présence des élèves et enseignants des classes de CM1 et CM2 de l'école d'Hermanville-sur-mer. Cette cérémonie s'inscrit en application de la circulaire publiée au bulletin officiel n° 27 du 2 juillet 2026 relative à la « Cérémonie commémorative dans les établissements d'enseignements scolaires des premier et second degrés ». Cette cérémonie se tient, au choix de l'établissement, dans les quatre jours précédant ou suivant le 11 novembre, date consacrée par la loi comme Journée nationale de commémoration de la victoire et de la Paix et d'hommage à l'ensemble des Morts pour la France », civils et militaires.

    - Mercredi 11 novembre à 11h00 pour la cérémonie traditionnelle en présence du groupe histoire du Collège Jean Monnet.

- **Projet de verger** : une étude avec une entreprise spécialisée est en cours et sera présentée à la commission transition écologique pour en débattre. Madame LECONTE précise qu'elle a au cours d'une sortie échangé avec un spécialiste des pommiers situé à Saint Gabriel de Brecy, qui pourra apporter son conseil sur le sujet.

- **EHPAD de Douvres la Délivrande** : le Maire informe le conseil de l'élection à l'unanimité de Mme Christine MIOUX comme membre du conseil d'administration et l'en félicite.

- La région Normandie a invité la commune le vendredi 20 novembre 2026 de 10h00 à 14h00 au mémorial de Caen à un temps d'échange sur : « **Normandie littoral** : quels futurs pour nos territoires côtiers ? les effets du changement climatique, opportunités ou menaces pour notre littoral de demain. »

- Mercredi 9 décembre 2026 – **Journée « Nouveau mandat - Accélérer les transitions territoriales ! »** destinée aux élus et services des collectivités de Normandie de 9h0 à 17h0 à l'Hémicycle de la Communauté urbaine Caen la mer.

- **2ème journée histoire** organisée par l'association Histoire Mémoire Souvenir en partenariat avec les Amis du Mémorial de Caen le samedi 24 octobre de 9h30 à 17h00 à la Ferme : conférences, débats et projection autour des 3 thématiques suivantes :

    - **Déporter les juifs de France avant la rafle du Vél d'Hiv : les convois n° 1 à 5 de mars et juin 1942** - *Nicolas Morzelle, professeur d'histoire-géographie, doctorant à l'université de Caen.*
    - ***Les objets liés à l'exode des Normands durant l'été 1944*** - *Tom Vonthron, étudiant en Master 2 à l'Université de Caen.*
    - ***Un marqueur mémoriel des conflits franco-allemands : le nom de stades en France*** - *Justin Lecarpentier, docteur en histoire contemporaine, chercheur associé au laboratoire HisteMé de l'université de Caen, auteur-réalisateur de documentaires, chroniqueur pour La Manche Libre, Vice-président des Amis du Mémorial de Caen.*

- **Calendrier**
    - Commission transition écologique élargie au conseil : lundi 9 novembre - 19h00
    - Conseil municipal : lundi 9 novembre 2026 – 20h00
    - Commission des finances : lundi 23 novembre 2026 – 20h00
    - Commission participation citoyenne : mercredi 25 novembre – 19h00

- Commission restauration scolaire : mardi 1er décembre à 18h00
- Conseil municipal : lundi 7 décembre – 20h00

- **Exposition Photos : vernissage de l'exposition « La récolte » le mardi 3 novembre 2026 à la Ferme, dans le** cadre du mois de l'environnement, qui sera suivi de la **projection-débat du Festival Alimenterre** « Insecticides, comment l'agrochimie a tué les insectes ».

10°) Questions diverses

- Madame KALBUSCH remercie le conseil pour l'attribution d'une subvention à Emma pour sa participation au championnat du monde de blokart au Pays de Galles, au championnat d'Europe de standart à Asnelles et au championnat de kart à voile aux Pays-Bas. Le conseil félicite Emma pour ses bons résultats.

Fin du conseil : 21H15

Prochain conseil : lundi 9 novembre 2026 à 20h00 – LA FERME.

Le Maire

Pierre SCHMIT

MAIRIE D'HERMANVILLE-SUR-MER (CALVADOS)

Le Secrétaire de séance

Jean-François MORLAY